



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ouganda

Question écrite n° 92597

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dans le nord de l'Ouganda. Selon un rapport publié le 30 mars dernier, le taux de morts violentes dans le nord de l'Ouganda est trois fois plus élevé qu'en Irak. L'insurrection, qui a commencé il y a vingt ans dans cette région, a déjà coûté 1,7 milliard de dollars (1,42 milliard d'euros). On dénombre au moins 146 morts par semaine, soit 0,17 mort violente pour 10 000 habitants par jour. En comparaison, le taux en Irak est de 0,052 mort pour 10 000 habitants depuis le début de l'invasion américaine. Selon le même rapport, 25 000 enfants ont été enlevés depuis le début de l'insurrection, les garçons enrôlés comme soldats et les filles forcées à se prostituer. Plus de 2 millions de personnes ont dû être déplacées et vivent aujourd'hui dans des camps gérés par le gouvernement. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur la situation qui sévit dans ce pays, et s'il ne serait pas opportun que la France en tant que membre permanent au Conseil de sécurité au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU) participe à l'adoption d'une résolution obligeant le gouvernement ougandais à protéger son peuple.

Texte de la réponse

Le conflit opposant depuis vingt ans le gouvernement ougandais et la rébellion de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) a conduit à une dégradation dramatique de la situation humanitaire dans le nord du pays (2 millions de personnes déplacées et 100 000 morts). Cette crise est un sujet de préoccupation constant pour la France. La visite du ministre des affaires étrangères à Gulu, dans le nord de l'Ouganda, en février 2006, témoigne de notre volonté de contribuer à l'amélioration de la situation humanitaire dans la région en mettant notamment l'accent sur la question des enfants soldats. La situation connaît un début d'amélioration depuis quelques mois, avec la reprise des négociations entre Kampala et les forces rebelles. Le gouvernement ougandais a engagé le 14 juillet 2006, à Juba, sous médiation sud-soudanaise, des pourparlers de paix directs avec la LRA, qui ont débouché le 26 août sur la signature d'un accord historique de cessation des hostilités, renouvelé le 1er novembre 2006. Cet accord ouvre la perspective de l'instauration d'une paix durable dans le nord du pays. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'apporter notre contribution financière aux négociations. De plus, nous avons apporté une aide humanitaire importante au nord de l'Ouganda. En 2005, 2,1 MEUR ont été mobilisés par l'intermédiaire du PAM et de l'UNICEF. Une allocation de 1 MEUR pour l'aide alimentaire a, par ailleurs, été débloquée en début d'année pour appuyer l'action du PAM dans cette zone. Enfin, le Conseil de sécurité reste saisi de la situation dans le nord de l'Ouganda. Une déclaration présidentielle du 16 novembre dernier appelle le gouvernement ougandais à oeuvrer pour résoudre les problèmes humanitaires dans la région et améliorer les conditions de vie des populations civiles selon des critères précis.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92597

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4055

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13218